



L'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?



Commune de Montignargues

Par délibération n°2023/001 en date du 9 mars 2023, le conseil municipal de Montignargues a décidé de prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal, de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

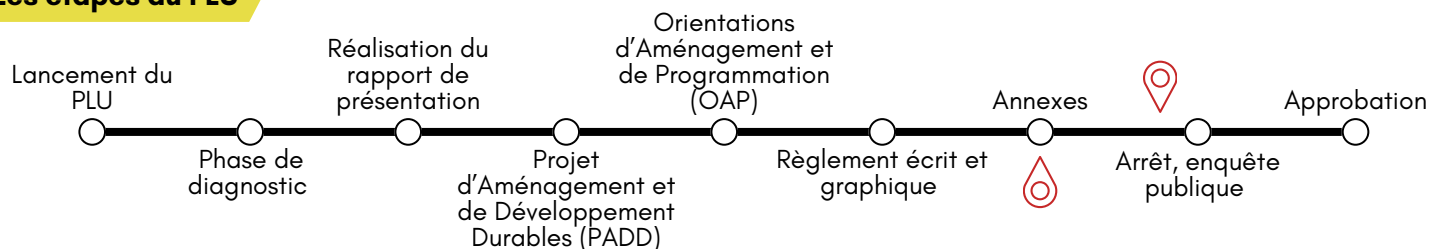
Avancement du PLU

La réunion publique du 3 mars 2025 a permis de présenter la traduction du PADD au sein des pièces réglementaires que sont le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces documents constituent les trois pièces « réglementaires » du PLU, directement opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme, comme les permis de construire.

La commune envisage un arrêt du PLU courant avril/mai (sous réserve du bon déroulement de la procédure), qui mettra fin à la phase de concertation. Une réponse à l'ensemble des remarques transmises à la municipalité seront examinées et feront l'objet d'une réponse dans le bilan de la concertation, qui sera annexé à la délibération d'arrêt et intégré au dossier d'enquête publique.

A la suite de l'arrêt l'ensemble des pièces du PLU arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Les étapes du PLU



L'ensemble des documents relatifs à la révision générale du PLU sont disponibles sur le site internet de la mairie, ou consultables en mairie.



Nous rappelons par ailleurs qu'un registre est toujours à votre disposition en mairie afin de recueillir vos différents avis et doléances sur le futur PLU, qui peuvent aussi être envoyés par courriel ou courrier (mentionner dans l'objet « concertation dans le cadre du PLU »).